



Maîtrise d'œuvre en forêt privée des Hautes-Alpes Un bon bilan mais un avenir incertain pour la Coopérative Provence-Forêt

➔ Un service qui a fait ses preuves depuis 15 ans

◆ Maîtrise d'œuvre coupe de bois

100 000 M3 de bois exploités chez plus de 300 propriétaires depuis 1991 par les professionnels de la filière locale. En 2006, année moyenne, 6000 M3 de bois ont été vendus dont 70% du volume était certifié PEFC, garantie de gestion durable

◆ Maîtrise d'œuvre de travaux forestiers :

Depuis 1991 des travaux sont réalisés chez des propriétaires forestiers comme par exemple le dépressage dans les jeunes peuplements résineux où plus de 150 ha ont été traités.

◆ Un outil unique

Depuis quatre ans, la coopérative « Provence Forêt » est le seul organisme qui offre aux propriétaires privés les services de Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux forestiers. Elle bénéficie d'une convention avec l'Etat et le Conseil régional afin de permettre aux propriétaires forestiers de la région de pouvoir mettre en place une gestion grâce à ses services. C'est Jean-Michel Rayne, salarié de la Chambre d'Agriculture 05 qui assure actuellement cette mission pour un mi temps à la Coopérative

➔ Une activité menacée à cause de la spécificité montagne

La convention coopérative Provence Forêt / Etat / Région paca est en cours de renégociation pour une nouvelle tranche de six ans. Elle prévoit un taux d'autofinancement de 50% dès 2006 pour l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Le bilan de la précédente convention montre que cet objectif est irréaliste pour notre département. Il existe un déficit faible mais bien réel lié à la spécificité de la forêt privée en zone de montagne (morcellement important, topographie, saisonnalité, ...).

Cette situation amène les responsables de la Coopérative Provence-Forêt à reconsidérer le partenariat engagé depuis 4 ans avec notre département.

Les exemples d'interventions détaillées ci-après montrent qu'un retrait de la Coopérative Provence-Forêt serait préjudiciable à la valorisation et à l'aménagement de la forêt privée de notre département. Cela nous paraît inacceptable pour deux raisons : la forêt a besoin d'interventions régulières et encadrées et les professionnels de la forêt ont besoin d'être approvisionnés avec du bois local.

Une large concertation doit intervenir pour trouver une solution pérenne.

La Forêt privée 50% de la surface boisée du département

- ✗ 80 000 ha de forêt de production
- ✗ Plus de 18000 propriétaires recensés au cadastre
- ✗ Une ressource sous exploitée, on y prélève à peine 20% de l'accroissement
- ✗ Un encadrement limité à 3 personnes



Sans la Coopérative Provence-Forêt, ces actions n'auraient pas pu se réaliser



Photo 1 : ASL de Siguret. Chantier type où les 3 organismes CRPF, CA05 et Coopérative PV ont permis de monter une action de mise en valeur directe de la forêt montagne. 90 m³ ont été sciés en pleine forêt chez 35 propriétaires sur la commune de Baratier.



Photo 2 : Travaux de dépressage dans la forêt appartenant à l'Association Foncière pastorale de Combeau sur la commune de St Jean St Nicolas, grâce à l'action conjuguée des 3 organismes. La maîtrise d'œuvre des travaux et la maîtrise d'ouvrage déléguée ont été assurés par la Coopérative PF



Photo 3 : Journée d'information auprès des propriétaires forestiers du Champsaur Valgaudemar dans le cadre de la Charte forestière. La coupe de bois réalisée par la Coopérative Provence forêt a servi de support à la réunion organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Chambre d'Agriculture. Commune de Chabottes.



Photo 4 : Vente du 16 octobre 2006 à Gap organisée par la coopérative Provence Forêt. 9 exploitants forestiers locaux présents. Tous les lots ont été vendus. Depuis début 2005 on assiste à une forte demande de bois de la part de la profession, notamment en bois de chauffage et bois de trituration, une ressource disponible en forêt privée grâce à la coopérative Provence Forêt.

Fonctionnement de la forêt privée dans les Hautes-Alpes / Organigramme

Organismes	Nom du Technicien	Actions	Financement	Observations
CRPF Paca Antenne Hautes-Alpes	Gilles BOSSUET	Vulgarisation Aide au regroupement Diagnostics / PSG Animations Charte Forestière Plan de massif Arbre hors forêt Bois énergie	Impôts foncier CR-Paca	Poste CDI
	Catherine MICHEL		Etat CR-Paca CG05 pour opération Charte forestière	Poste CDD
Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes	Jean-Michel RAYNE		Impôts foncier CR-Paca CG05	Poste CDI
	Jean-Michel RAYNE Mis à disposition Coopérative Provence –Forêt	Maitrise d'œuvre : Travaux et mobilisation de la ressource	- 50 % Financement Régional Etat / CR-Paca - 20 à 30% : autofinancement Coopérateurs	Les difficultés liées au foncier et à la spécificité montagne ne permettent pas de boucler le budget

➤ A titre d'exemple, voici la liste des actions menées par les 3 organismes de la forêt privée sur la commune d'Orpierre :

- ↪ Plan Simple de Gestion Reynaud Emile, les Faysses
- ↪ Plan Simple de Gestion Giraud, Groupement forestier de la Montagne
- ↪ Plan Simple de Gestion de la Motte
- ↪ Plan Simple de Gestion Arthaud Philippe, les Buissettes
- ↪ Plan Simple de Gestion Indivision Chastel (en préparation)
- ↪ Maitrise d'œuvre d'une coupe d'éclaircie de pin noir, propriété Julien la pension
- ↪ Maitrise d'œuvre d'une extraction de pins sylvestre avant reboisement sur la propriété de la Motte
- ↪ Travail concerté avec la DDAF pour la réalisation de la desserte forestière des Eyssarts
- ↪ Travail concerté avec la DDAF pour la réalisation de boisement de 2ha de truffiers (ASL de la truffe) et 10ha de résineux.
- ↪ Maitrise d'œuvre d'une coupe d'éclaircie de Pin noir (indivision Chastel le Chevalet) vendue à la Sté Serbois de façon à optimiser la dérogation pour la vidange des bois de la route de Beynaves (Coupe vendue et prévue en 2007)
- ↪ Plusieurs diagnostics individuels.
- ↪ Installation d'une placette de référence de vergers de Champignons d'excellence dans le cadre du programme Verchamp chez M Brutinel
